

ABONNEMENT.

Année	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annobes, la ligne, 20 c.
Réclames, 30
Faits divers, 15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions, quel que soit le mode
de rétribution, et de résilier sans
aucun droit de dommages la rédaction
des annonces.

Les articles communi-
qués doivent être remis au bureau
du journal, la veille de la repro-
duction, ayant soin
de les accompagner d'un
manuscrit déposé ne
sont pas retenus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE & Co,
Place de la Bourse, 38.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en im-
bros-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Février 1877.

Il y a quelques jours, deux nouvelles à sensation ont circulé à Paris. C'est le *Times* qui s'en était fait l'écho. Elles étaient du reste aussi fausses qu'émouvantes.

Toutes deux avaient, par leurs consé-
quences possibles, un tel caractère de gra-
vité, qu'il ne messied nullement de s'y
arrêter et d'en faire l'objet de sérieuses ap-
préciations.

D'après le journal de la Cité de Londres,
le czar Alexandre avait abdiqué, et le prince
Milan s'était vu renversé.

Empressons-nous de dire que, toutes in-
formations prises, on s'est hâté de démentir
officiellement, aussi bien l'abdication de
l'empereur Alexandre qu'une révolution à
Belgrade.

Ces événements sont-ils possibles, proba-
bles? Leur annonce prématurée, est-elle
un ballon d'essai pour tâter l'opinion ou
une simple manœuvre de bourse? Quel est
leur degré de probabilité, quelles pourraient
être les conséquences au point de vue
français? C'est ce qu'il nous est permis d'es-
sayer d'exprimer concisément dans le cadre
étroit et limité qui nous est tracé.

Nous croyons être dans le vrai en affir-
mant que la situation générale des affaires
en Orient a pris depuis peu une telle tour-
nure, et celle de l'opinion en Russie un ca-
ractère si nouveau et si inquiétant pour le
pouvoir, qu'il n'y a rien d'in vraisemblable
à ce que le czar Alexandre, fatigué, malade,
avec sa nature mystique rappelant beaucoup
celle de son oncle Alexandre I^{er}, ne caressât
assez complaisamment la pensée de se dé-
charger de grandeurs devenues bien lourdes.
Mais ce prince d'une âme si haute, et qui
depuis quinze ans, de sa propre et intelli-
gente initiative, a brisé les plus fortes chaî-
nes du despotisme absolu de l'autocratie
moscovite, doit avoir à honneur de pour-

suivre sa tâche, sinon de la complètement
terminer.

Un changement de personne sur le trône
russe, même amené par une abdication pure
et simple du souverain régnant (chose très-
rare et quasi miraculeuse dans la dynastie
des Romanoff) aurait pour résultat immédiat
un changement de politique. Nul n'ignore
les sentiments du grand-duc héritier. Le
prince représente, assure-t-on, au point de
vue de la question d'Orient encore si em-
broillée et si hérissée d'inextricables diffi-
cultés, le parti de la guerre, et non celui dit
compromis politique avec l'Occident. Pour
ce motif, le czarévitch groupe autour de sa
personne les sympathies nationales et popu-
laires. De plus, et au point de vue exclusi-
vement français, le fils aîné de l'empereur
Alexandre, époux d'une princesse danoise,
est profondément sympathique à notre pays.
Il aime la France, la plainte dans ses mal-
heurs et croit à l'éclipse seulement momen-
tanée de son étoile.

Il est vrai de dire que rarement un czar
russe est resté sur le trône ce qu'il était
czarévitch. Mais en tout état de cause, à
notre estime, l'avènement d'un nouvel em-
pereur à Saint-Petersbourg serait à l'heure
présente le principe d'événements subsé-
quents d'une portée politique des plus con-
sidérables, de quelque côté qu'on en en-
visage l'éventualité. C'est dans ce sens que,
vrai ou faux, ce son de cloche nous a paru
mériter quelque attention.

Nous ne voulons pas même nous arrêter
sur le prétendu renversement du prince Mi-
lan. Tout, à notre sens, dans la situation
actuelle des choses en Serbie, le rend invrai-
semblable.

Chronique générale.

Voici le texte du projet de loi déposé par
M. Waddington, ministre de l'instruction
publique, sur la gratuité de l'instruction
primaire :

« Art. 1^{er}. — Toute commune a la fa-
culté d'établir la gratuité absolue dans ses
écoles.

» Art. 2. — La commune, qui dans les
conditions actuelles n'a point à réclamer le
concours du département et de l'Etat pour
acquitter les dépenses de l'instruction pri-
maire et qui veut user de la faculté accordée
par l'article premier, doit subvenir aux dé-
penses de l'instruction gratuite au moyen de
ses propres ressources.

» Art. 3. — Toute commune subvention-
née qui veut user de la même faculté doit,
en sus des ressources énumérées dans les
articles 40 de la loi du 15 mars 1850, 14 de
la loi du 10 avril 1867 et 7 de la loi du 19
juillet 1875, affecter à l'entretien de la gra-
tuité absolue dans ses écoles le produit
d'une imposition extraordinaire suffisante
pour remplacer celui de la rétribution sco-
laire.

» Le nombre des centimes votés à cet ef-
fet ne doit pas être inférieur à quatre, à
moins que la commune ne dispose de res-
sources spécialement destinées à tenir lieu
de la nouvelle imposition.

» Il ne doit pas être supérieur à dix. Dans
le cas où le produit de dix centimes est moi-
dre que celui de la rétribution scolaire, le
déficit est comblé au moyen d'un accroisse-
ment correspondant de la subvention de
l'Etat.

» Art. 4. — Lorsque la gratuité absolue est
établie dans une commune, elle doit s'appli-
quer à toutes les écoles publiques de cette
commune indistinctement.

» Il ne peut être fait d'exception à cette ré-
gle que provisoirement et à raison des cir-
constances, sur la proposition du conseil
municipal et avec l'autorisation du ministre
de l'instruction publique.

» Art. 5. — Le mode d'évaluation du pro-
duit de la rétribution scolaire dans la com-
mune qui veut se placer sous le régime
de la présente loi sera réglé ultérieurement
par un décret rendu en conseil des ministres.

» Art. 6. — Sont abrogés les articles 8 et
9 de la loi du 10 avril 1867, et les disposi-

tions des lois antérieures en ce qu'elles ont
de contraire à la loi actuelle.

» Art. 7. — La présente loi ne sera exé-
cutoire qu'à partir du 1^{er} janvier 1878.

M. Waddington doit déposer un second
projet de loi relatif à la gratuité de l'instruc-
tion primaire. Ce projet traite la partie fi-
nancière de la question.

L'Etat accorderait aux communes, pour
les aider à construire des écoles, une sub-
vention de soixante millions payables en cinq
années. En outre, une caisse constituée à
l'aide d'un fonds de cent millions fourni par
l'Etat prêterait aux communes les sommes
nécessaires remboursables en trente an-
nées.

On voit que l'instruction laïque, quelque
primaire qu'elle soit, coûte cher au pays.

Le projet de M. Waddington n'est en réa-
lité qu'une nouvelle charge pour les contri-
buables, et la ruine de plusieurs milliers de
communes; mais qu'est-ce que cela si l'on
réussit à détruire l'enseignement primaire
libre?

La deuxième sous-commission du budget
a été priée d'examiner en premier lieu le
budget de l'Algérie, afin que la commission
puisse profiter de la présence à Paris de M.
le général Chanzy et discuter avec lui les
questions qui pourraient être soulevées à
propos de notre colonie.

Plusieurs commissions ont été nommées
par la Chambre des députés.

La première est saisie de la proposition
Constans, pour démocratiser le jury; la se-
conde, des propositions relatives à la publi-
cité des comptes rendus des séances des
conseils généraux; la troisième s'occupera
des réunions publiques; enfin, la quatrième
est saisie de la proposition Truelle suppri-
mant la limitation légale du taux de l'inté-
rêt.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA ROCHE PERCÉE (1).

Au fond de la rade de Brest, au bas de l'étroit
promontoir connu sous le nom de presqu'île de
Keler, se trouve un hameau enfoui dans les feuil-
lages des hêtres, des ormes et des frênes; c'est
Roscanvel, dont le clocher aigu surmonte de loin
les arbres et vous indique la route.

Le village renferme à peine une trentaine de
maisons, au milieu desquelles se montre l'église
entourée de son cimetière qu'ombragent deux
noyers gigantesques.

A quelques pas de l'un d'eux, une fosse avait été
récemment creusée; on venait d'y planter la croix
peinte en noir et semée de larmes qui, dans les
pauvres cimetières de campagne, remplace la pierre
tombe.

Un homme, la tête nue, était agenouillé sur le
gazon, et deux jeunes enfants priaient à côté de
lui.

L'humble tombe renfermait la mère de ceux-ci,
(1) Cette roche existe réellement près de Brest, et ce que
nous en disons est historique.

la femme de celui-là. Douce et vaillante créature
qui avait lutté dix ans contre les veilles, la misère,
les infirmités, et qui était morte à la peine sans
faire entendre une plainte!

Après une longue prière, Claude Morvan se re-
leva; ses enfants l'imitèrent, et tous prirent en si-
lence le chemin qui conduit à Keler.

La mort de Catherine avait fait une profonde
blessure au cœur du paysan, car il l'avait aimée de
tout ce qu'il pouvait avoir d'affection pour une
femme; mais sa douleur ne lui ôtait rien de son
courage. Il la renfermait comme ces plaies que
l'on cache de peur de défailir à leur vue, et conti-
nuait à aimer la morte dans les enfants qu'elle lui
avait laissés.

L'aîné, qui se nommait Pierre, touchait à sa neu-
vième année, et avait cette aptitude à la pratique
de la vie que le besoin donne si vite aux fils du
peuple. Non-seulement il surveillait sa sœur Renée,
plus jeune de deux ans, mais il aidait aux soins du
ménage, faisait les courses, prenait part aux tra-
vaux de son père selon ses forces et son adresse.

Tous trois avaient suivi un sentier qui serpente
sur le flanc du coteau dépouillé, et ils aperçurent
bientôt leur cabane située à mi-chemin de Roscan-
vel et de la citadelle de Keler.

En voyant ce toit de chaume éclairé par le soleil
couchant, Claude sentit son cœur se serrer.

Il se rappela malgré lui le temps où il entendait

de loin la voix de Catherine annonçant aux enfants
sa venue, et les rires joyeux de Pierre accourant
avec Renée à sa rencontre.

Maintenant tout était silencieux, désert! la mort
avait passé près de la cabane et en avait emporté le
mouvement et la joie!

Claude soupira sourdement, saisit par la main
ses deux enfants et les rapprocha de lui. Désormais
c'était là sa force et sa consolation.

Cependant, au détour du chemin, et comme il
arrivait vis-à-vis de la cabane, il aperçut M. Royer
qui l'attendait assis sur la pierre dressée près de
la porte.

M. Royer était un ancien cabaretier de Brest,
retiré à Roscanvel, où il avait acheté quelques
propriétés, parmi lesquelles se trouvait la cha-
mière de Morvan.

Il habitait, non loin du bourg, un vieux manoir
à demi-ruiné, dont il exploitait les terres mesquin-
nement et sans intelligence.

Dans le pays, on l'accusait d'avarice et surtout
de violence. Deux ou trois fois il avait eu à se jus-
tifier devant le juge de paix du canton des mauvais
traitements exercés envers ceux qui le servaient.

En arrivant près de lui, Claude Morvan se décou-
vrit, et le petit garçon en fit autant par imitation.

M. Royer, qui était resté assis, garda son cha-
peau.

— Eh bien! la femme est donc morte? dit-il

avec cette dureté qu'affectent les sots et les mé-
chants à l'égard de leurs inférieurs; sais-tu que
c'est pour toi un malheur?

— Je dois le savoir, monsieur, répondit Claude
d'un ton troublé, car personne ne connaissait aussi
bien que moi ce qu'elle valait!

— Et le pis, c'est qu'elle t'a fait perdre une bonne
place chez M. Lenoir. Comment diable as-tu pu
laisser ta ton travail pendant huit jours?

— Il le fallait pour soigner Catherine.

— Catherine, Catherine, tu pouvais la laisser
avec tes enfants... Il n'y avait plus d'espoir d'ail-
leurs, tu le savais.

— On n'est jamais sûr de cela quand on aime
ceux qui vont mourir, monsieur, dit Claude avec
un sentiment naïf et profond; tant qu'elle me re-
gardait, tant qu'elle me parlait, je ne pouvais
croire qu'elle allait nous quitter!

M. Royer fit un mouvement de la tête.

— Tu vois où cela t'a conduit, nigaud! Elle
est morte... et morte huit jours trop tard! car M.
Lenoir, qui ne pouvait attendre, a fait venir de
Brest un autre ouvrier pour son four à briques. Où
vas-tu trouver du travail, maintenant?

— J'irai m'offrir partout, répondit Morvan.

— Et on ne te recevra nulle part, ajouta l'ancien
cabaretier; tu le sais comme moi, c'est la morte-
saison. Il y a plus de bras que d'ouvrage... Et ce-
pendant tu me dois trois mois de loyer.

Nulle part on ne se montre plus incrédule aux bruits de guerre que dans les cercles allemands à Paris. Si l'on ne refuse pas d'y considérer comme possible, comme probable même un conflit armé entre la Russie et la Turquie, on s'élève très-énergiquement contre toutes les rumeurs d'après lesquelles M. de Bismark aurait l'intention de saisir cette occasion pour attaquer la France.

La Savoie possède en M. Parent un joyeux député. Cet aimable citoyen propose, sous forme d'amendement au budget, de forcer les théâtres subventionnés par l'Etat à donner des représentations gratuites aux dates suivantes : 1^{er} janvier, 25 février, 14 juillet, 21 septembre. C'est trop ou trop peu. Les électeurs de M. Parent, habitant la Savoie, seront peu touchés sans doute de cette réclame théâtrale dont ils ne seraient pas appelés à profiter. D'un autre côté, les anniversaires républicains ne manquent pas. Pourquoi ceux-ci et pas ceux-là ? Le 4 septembre et le 13 mars, sans compter bien d'autres, manqueraient-ils de prestige aux yeux de M. Parent ?

Dans une de ses prochaines réunions, la commission du budget doit entendre la lecture du rapport de M. Cocheret sur la réforme postale : ce rapport conclut, lisons-nous dans la *Correspondance bleue*, à la réduction à 15 centimes de la taxe fixée aujourd'hui à 25. Le ministre des finances demandait seulement le retour aux tarifs d'avant la guerre.

Le conseil supérieur des prisons, dans sa dernière réunion, a chargé son bureau de demander à être entendu par la commission du budget pour lui fournir des renseignements sur le travail des détenus. Le conseil supérieur des prisons a résolu de faire cette démarche pour répondre aux faits erronés que M. Guichard a portés à la tribune lors de la discussion du budget de 1877.

On a distribué à la Chambre des députés une proposition de loi présentée par MM. Bardoux, Lacaze, Leblond, etc., relative à la liberté des réunions pour la célébration d'un culte religieux. Cette proposition porte que toute réunion qui a pour objet exclusif la célébration d'un service religieux est licite, pourvu qu'elle soit publique et que ses organisateurs aient fait huit jours auparavant une déclaration à la municipalité du lieu.

On écrit de Constantinople, 3 février : « Ali-Pacha, l'ancien gouverneur-général de la Bosnie et de l'Herzégovine, est nommé ambassadeur à Paris en remplacement de Sadik-Pacha, appelé à remplir de hautes fonctions à Constantinople. »

— Je ne l'ai pas oublié, monsieur, dit Claude, et je vous les paierai.

— Est-ce avec le porc que tu as vendu pour acheter des remèdes à la défunte... ou avec tes meubles qui ont servi à lui avoir une chaise, un enterrement et une croix ? demanda M. Royer durement ; comme si tu ne pouvais te contenter, pour la femme, du convoi du pauvre et d'un trou dans le cimetière.

— Hélas ! dit Morvan, c'était la dernière chose que je devais faire pour elle, monsieur ; on ne commande pas à ces idées-là ! En lui refusant ce qu'on donne aux autres morts, j'aurais cru que c'était insulter à sa mémoire. Elle qui a dépensé sa vie pour nous, n'avait-elle pas droit à ce qu'on fit honneur à sa mort ? Avec la croix, du moins, nous ne pourrions oublier où est son pauvre corps, et nous saurons dans quelle place nous mettre à genoux.

Royer haussa les épaules.

— Encore un que les superstitions ont abruti, murmura-t-il ; enfin, n'importe... Le résultat, c'est que te voilà ruiné et hors d'état de me payer, n'est-ce pas ?

— Maintenant... il est vrai... que je ne pourrais... balbutia Morvan.

— Eh bien, alors, tu chercheras ailleurs un logement, reprit le cabaretier retiré ; j'ai trouvé un autre locataire, et il faut que tu déloges demain, vu

Les reptiles prussiens ont repris leur croisade contre la presse française, interrompue depuis six jours. Ne se contentant plus, comme ces derniers jours, de journaux de Nancy, d'Evreux et de Malmédy, ils cherchent de nouveau querelle à des feuilles plus connues ; ils s'en prennent aujourd'hui à la *Revue des Deux-Mondes*.

Le *Moniteur* annonce que l'affaire des 30,000 fr. accordés par le conseil municipal de Paris aux familles des condamnés politiques sera prochainement soumise au conseil des ministres, qui aura à se prononcer sur la légalité de ce vote.

Voici quelques chiffres, dit la *Liberté*, qui donnent une idée de l'activité des travaux de l'Exposition :

4,200 voitures de moellons et de remblais arrivent chaque jour au Champ-de-Mars. Le matériel de l'entreprise, qu'on évalue à près de 600,000 fr., se compose de 130 wagons et de 25 machines à vapeur, grues, turbines, locomobiles, etc.

Enfin, le nombre des ouvriers est de 2,000 environ.

Nous disions récemment que certains des piliers de soutènement que l'on construit en ce moment au Trocadéro mesureraient 300 mètres cubes ; on ne s'en étonnera pas lorsqu'on saura que ces piliers auront à supporter la masse énorme de 12 millions de kilogrammes de maçonnerie.

Dans la grande tranchée circulaire du pavillon central, les murs de fondation ont près de quatre mètres d'épaisseur.

La Bastille en 1789.

Au moment où l'anniversaire de la prise de la Bastille est en passe de devenir la fête nationale de la République aimable ou athénienne, nous pensons que nos lecteurs trouveront quelque intérêt à la publication des noms des individus détenus en 1789 dans la célèbre prison d'Etat.

Les prisonniers, qui étaient au nombre de 17, avaient été, pour la plupart, arrêtés pour des crimes ou délits de droit commun.

Il y avait parmi eux douze faussaires, savoir :

1. Journet (Benoît), né à Regny, teneur de livres ;

2. Eyraud (Joseph-Saint-Jean), né à Saint-Fargeau ;

3. Dunand (Pierre), né à Saint-Gervais (Suisse), officier dans la marine marchande ;

4. Perret (Jean-Marie), né en Savoie, horloger ;

5. La Barolière (Jean-Luc Pilotte de), né à Lunéville.

Ces cinq premiers étaient prévenus d'émission de faux billets de la Caisse d'es-compte.

6. Champigny (Antoine-Melchior Potiquet de), né à Valognes ;

que l'on m'offre deux écus d'augmentation.

Bien que Claude ne s'attendit pas à un congé donné aussi brusquement, il ne fit aucune résistance et ne montra nulle mauvaise humeur.

— Chacun est maître de son bien, dit-il, et puisque monsieur trouve un meilleur prix, je ne voudrais pas lui faire manquer l'occasion. J'ai à la baie de Dinant un cousin qui ne me refusera point, j'espère, un abri, et je partirai demain avec les enfants.

— Un moment, dit le propriétaire, qui s'était levé : une fois parti, tu auras ma quittance à la semelle de tes souliers ; il faut d'abord que nous réglions nos comptes.

— Je croyais avoir dit à monsieur que j'étais à cette heure sans ressource, dit Claude embarrassé.

— Soit, répliqua M. Royer ; mais tu n'es pas sans enfants, donne-les moi tous deux pour garder les bestiaux, et je te tiens quitte de ce que tu me dois.

A cette proposition inattendue, Pierre et Renée, qui avaient jusqu'alors écouté avec l'indifférence ordinaire à leur âge, dressèrent brusquement la tête.

— Ce sera tout bénéfice pour toi, ajouta le propriétaire : car tu te trouveras débarrassé de ces deux marmots que j'habituerai au travail.

Les enfants se pressèrent contre leur père.

— Je ne veux pas aller avec lui ! s'écria Renée, qui regardait M. Royer avec effroi.

7. La Souchère (Pierre Luylier de), né à Paris, employé aux *Petites-Affiches* ;

8. Petit (Charles-François), né à Toulouse, employé de la loterie royale ;

9. Morin (Antoine), employé de la loterie royale ;

10. Pujade (Jean-Antoine), négociant à Paris ;

11. La Caurrège (Jean) ;

12. Laroche (Bernard).

Ces sept derniers étaient détenus sous l'accusation de falsification de signatures ou d'émission de fausses lettres de change.

Nous trouvons ensuite deux individus arrêtés pour délits de colportage d'écrits dangereux.

13. Rainville (Jean-Jacques), arrêté au moment où il introduisait dans Paris un ballot de librairie contenant un virulent pamphlet ;

14. La Douai (Jacques de), inspecteur de la librairie étrangère, s'était servi de ses fonctions pour faire entrer en France de mauvais livres imprimés par ses soins.

Le plus important et le plus connu des prisonniers est un homme de lettres détenu pour délits de presse, savoir :

Pelleport (Anne Gédéon de Laffite, marquis de) — Auteur de nombreux pamphlets.

La cause de la captivité des deux prisonniers suivants n'a pu être déterminée avec exactitude.

Sando (Henriette), âgée de 38 ans, née à Valenciennes, marchande de modes, paraît avoir apporté de Londres à Paris un ouvrage interdit.

De Whyt. — On ignore le motif de sa détention, et son identité n'a pu même être établie parce qu'il était atteint d'aliénation mentale à sa mise en liberté. Il avait été enfermé à Vincennes avec l'obsène marquis de Sade, condamné à mort à Marseille, en 1772, pour un crime commis dans une scène de débauche.

Lors de la prise de la Bastille étaient encore sous les verrous : La Caurrège, Laroche et de Whyt qui furent promenés dans tout Paris et montrés au peuple comme d'innocentes victimes de la tyrannie. Les lecteurs remarqueront que sur les trois martyrs deux avaient été emprisonnés pour faux en écriture de commerce !

Deux faussaires !

Etranger.

ORIENT.

Le *Times* publie la dépêche suivante de Berlin que nous reproduisons à titre de renseignements :

« Après bien des hésitations, la Russie paraît s'être arrêtée à un plan fort singulier : elle prolongerait indéfiniment l'état actuel des choses. Ne se souciant pas de se mesurer avec les troupes turques dans leur état présent, ni ne voulant pas renoncer à la campagne commencée, le gouvernement russe espère pouvoir supporter mieux que la Turquie l'effort d'une mobilisation prolongée ; c'est pourquoi il gardera ses trou-

— Je ne veux pas aller au manoir, ajoutait Pierre, également effarouché.

— Qu'est-ce que c'est ! qu'est-ce que c'est ! reprit le bourgeois en saisissant ce dernier par l'oreille, je crois qu'on fait le récalcitrant... Tu viendras où je te mènerai, drôle...

— Faites excuse, monsieur, interrompit Morvan, qui retira son fils à lui ; mais je ne veux pas me séparer de ces pauvres innocents.

— Comment ! tu refuses de me les donner ! s'écria le bourgeois.

— J'aime mieux les garder près de moi, reprit Claude avec quelque embarras... Ils sont habitués à la maison... et... ils se trouveraient mal chez les autres.

M. Royer se leva rouge de colère.

— Ah ! je ne m'attendais pas à celle-là, par exemple ! s'écria-t-il... Je lui offre le moyen de s'acquitter sans bourse délier en le soulageant d'une charge, et il refuse !... et pour quel motif ? est-ce parce qu'ils demandent à rester ? mais savent-ils seulement pourquoi ? Voyons, toi, petit vaurien, quelle raison as-tu à donner ?

— Je veux manger à ma faim, et au manoir on refuse le pain, répondit Pierre.

— Qu'est-ce à dire ! s'écria M. Royer en levant la main.

— Je ne veux pas qu'on me batte, et au manoir on est battu, reprit l'enfant avec fermeté.

pes sur la frontière, forçant par là la Turquie à faire de même. Si la Turquie suit l'exemple de la Russie, il faut s'attendre à ce que, dans un délai rapproché, les populations demandent la paix à tout prix par suite du manque d'argent. Si, d'autre part, la Turquie, par un coup de désespoir, décide à prévenir l'attaque des Russes, ceux-ci ont confiance dans leur succès, attendu qu'ils combattraient dans ce cas sur leur propre terrain.

» Afin d'exercer une plus grande pression encore sur la Turquie, l'armée russe traversera probablement le Pruth, sinon immédiatement, du moins dans quelque temps ; mais il n'est pas probable qu'elle tente le passage du Danube avant que les forces turques n'aient, par ces retards prolongés, beaucoup perdu au point de vue de la faculté de tenir la campagne.

» A cet effet, l'armée russe en Bessarabie va être continuellement augmentée, tandis que toutes les forteresses du Sud seront mises en état de défense. C'est en vue de ces éventualités que la Turquie croit nécessaire de demander des garanties à la principauté de Serbie contre sa participation possible à la reprise des hostilités.

Saint-Petersbourg, 2 février.

L'armée russe recevra incessamment l'ordre de passer le Pruth, mais elle ne franchira pas le Danube, forçant ainsi la Turquie à épuiser ses ressources en réunissant sur les bords de ce dernier fleuve une armée considérable.

Malgré les dispositions bienveillantes des puissances vis-à-vis du gouvernement ottoman, la Porte continue à déporter en masse, en Asie-Mineure, une foule de sujets bulgares. Dans différentes villes d'Orient, les chrétiens sont journellement assaillis et dépouillés par des sujets turcs qui se font un trophée des dépouilles qu'ils commettent. Ils pillent et incendient les églises chrétiennes et vendent tout ce qu'ils ont pu enlever des tabernacles, après avoir commis des profanations odieuses sur les vases sacrés et autres objets du culte catholique.

Jassy, 2 février.

Des officiers de l'état-major russe font des reconnaissances et lèvent des plans sur le territoire roumain.

L'opinion générale est que l'armée russe du sud commencera dans un très-bref délai un mouvement d'avance à travers notre territoire.

Athènes, 2 février.

Le général Ignatieff a vivement insisté auprès de M. Comondouros sur ce que le gouvernement du czar n'entend nullement s'opposer à un agrandissement territorial de la Grèce.

Le *Pall Mall* croit savoir que le général Tchernieff, après avoir passé quelque temps à Londres, prendra ses quartiers de printemps à l'île de Wight, où il doit bientôt retenir un logement.

Le cabaretier voulut le saisir pour châtier l'auteur de ces accusations malheureusement justifiées par les faits et connus de toute la paroisse. Claude l'arrêta.

— Ah ! voilà comme tu élèves tes enfants ! s'écria Royer hors de lui ; tu leur apprends à insulter leur maître, à répéter des mensonges... Mais je les retrouverai ! malheur à eux si je les rencontre !

— C'est pour l'éviter que je les garde, dit Morvan avec une certaine émotion ; personne n'a jamais porté la main sur eux, et personne ne la portera quand je pourrai l'empêcher.

— Tu me menaces ! reprit le propriétaire, rieur ; voilà donc le prix de ma patience ou plutôt de ma sottise... Dieu me damne ! tu n'en abuseras pas plus longtemps. Paie-moi les loyers arriérés ou je te chasse dès ce soir, à l'instant même.

Morvan tressaillit.

— Vous ne ferez pas cela, monsieur, s'écria-t-il.

— Non, dit Royer, exaspéré ; eh bien ! c'est que nous allons voir ! Veux-tu me payer ?

— Hélas ! vous savez que je ne le puis.

— Alors, je prends mon droit, dit le propriétaire.

Et, arrachant la clef restée à la porte de la cabane, il quitta brusquement Claude et disparut dans le sentier.

(La fin au prochain numéro.)

Le correspondant du Times annonce que le roi de Suède, le prince royal et le prince Jean de Glucksbourg viennent de se faire recevoir francs-maçons. La « cérémonie » aurait eu lieu dans une nouvelle « salle », en présence de 1,600 frères, parmi lesquels des délégués d'Angleterre, d'Allemagne et de France.

La Deutsche Landeszeitung, organe du parti conservateur allemand, publié, sous la signature de M. de Monteton, un des membres influents du parti, l'appréciation suivante : « Je n'étais pas le seul qui saluât la création de M. de Bismarck, moi aussi je rêvais un nouveau saint empire. Hélas ! je suis tellement dégoûté de cet empire libéral, impie et athée, que si cela ne change pas, bientôt je m'écarterai avec tant d'autres : « Il n'y a que sa courte durée, prévue par tous, qui puisse encore nous faire supporter cette création. »

ÉTATS-UNIS.

On télégraphie de Philadelphie au Times que les témoignages recueillis par le « tribunal électoral » ont révélé des incidents curieux et peu honorables pour le suffrage universel.

Des documents altérés, des offres d'achat et de vente de suffrages, ont été produits. On s'est aussi occupé d'une offre d'une somme de 1,000,000 de dollars faite au Returning Board, s'il voulait donner les votes de la Louisiane à Tilden.

La révélation de ces incidents cause une certaine émotion aux Etats-Unis.

LES MODES EN 1877.

Les couturières font de l'histoire à leur façon. Qu'est-ce que le costume actuel ? La forme plate, ou robe princesse, est inspirée du moyen âge ; la robe fourreau rappelle l'extracollant du premier Empire, époque où, d'après les chroniques du temps, les femmes ne pouvaient presque pas marcher, tant leurs jupes serrées les gênaient. Dans notre siècle de progrès, le goût a suivi la pente générale : le collant de nos robes est obtenu par d'autres moyens qu'alors : au lieu d'un manque d'étoffe, effet choquant comme tout ce qui est étriqué, ce sont des cordons d'habillement dissimulés qui règlent l'ampleur du jupon, dont la traîne serpente en plis profonds et gracieux.

Le corsage Valois, qui fait sensation en ce moment, n'est, lui aussi, qu'une réminiscence de la cour de Charles IX ou de Henri III ; et le corsage Gabrielle, qui va nous revenir, dit-on, rappelle à notre souvenir la belle amie du roi Henri IV !

Au surplus, quels que soient les moyens employés par nos couturières modernes, rendons-leur cette justice qu'elles ont fait faire au costume féminin de vrais progrès : pureté de la ligne, élégance de l'ornementation, heureuse harmonie de l'ensemble, voilà le résultat qu'elles ont pu obtenir.

La robe princesse, car c'est toujours d'elle qu'il nous faut parler, triomphe du temps et jouit d'un succès sans égal. C'est qu'elle se prête à des combinaisons multiples, qui font dire chaque fois : C'est bien fini, on ne trouvera pas mieux !... Pourtant, dès le lendemain, il se présente un nouveau perfectionnement. Avec quel succès cette forme est appliquée aux toilettes de bal ! c'est, d'ailleurs, presque une économie. Une robe de faille blanche, par exemple, change d'aspect, selon qu'on la garnit de gazes assorties ou de gazes de couleur, de tulles et de dentelles ; ces dernières en imitation, en vrai, en lamé or ou argent, brodées de perles, etc.

Le genre princesse convient également à l'enfant, à la jeune fille, à la jeune femme et à la femme âgée. Pourvu que le buste tout entier, le devant de la robe et les côtés restent plats, tout le reste peut faire autant de froufrou qu'on est capable d'en désirer.

Dans une toilette de bal, actuellement, le bas de la jupe doit être garni de volants, de plissés, de bouillonnés au choix, de façon à obtenir une traîne légère et à effet. La forme princesse, qui existe quand même, est comme voilée ensuite par des tissus semblables aux garnitures du bas. On en fait des drapés, des coulissés, des écharpes aériennes jetées de ci de là, avec un art ou un abandon plein de charme.

Le corsage de bal révèle à lui seul le talent et le goût d'une couturière : son décolleté et sa garniture doivent être bien proportionnés aux épaules qu'ils entourent. Le

genre veut qu'on encadre celles-là d'une berthe très-plate pour certaines femmes, drapée ou pelissée pour les autres ; mais, dans tous les cas, se terminant aux épaules sous une gentille cocarde à bouts flottants, voilà ce qui convient. La gorgerette en trépointe fait paraître le corsage plus décolleté et se pose souvent sur celui-ci, lorsqu'elle a dix centimètres de hauteur ; une ruche, une dentelle, une série de franges, une guirlande, la garniture enfin dont on dispose, se placent au pied de la gorgerette et complète l'illusion.

Une toilette de bal richement exécutée, bien ordonnée, est chose si compliquée qu'elle devient un problème impossible à résoudre pour qui n'est pas une adepte de la mode, habituée à ses écarts d'imagination, à ses détours et à ses surprises.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, en date du 27 janvier 1877, M. Paul Ratouis, dont les pouvoirs étaient expirés, est maintenu dans ses fonctions d'administrateur de l'Hospice général de Saumur.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

L'examen pour le brevet de capacité se fera à Angers, à la préfecture :

Pour les instituteurs : le lundi 5 mars 1877, à 8 heures du matin.

Pour les institutrices : le lundi 12 mars, à huit heures du matin.

Et pour les directrices de salles d'asile : le lundi 19 mars, à 8 heures du matin, à la Salle d'asile, rue de Bouillou.

Les aspirants et les aspirantes au brevet de capacité doivent se faire inscrire dans les bureaux de l'inspection académique, d'ici au 24 février, terme de rigueur.

Coudray-Macouard. — Un vol de 500 fr. a été commis, au Coudray-Macouard, par une domestique, au préjudice de son maître. La voleuse est arrêtée.

Tours. — L'affaire des compagnons charpentiers du devoir est venue aux audiences de vendredi et samedi. On sait qu'ils avaient à répondre du fait de séquestration du nommé Massot. Le tribunal correctionnel de Tours a condamné Goux à six mois d'emprisonnement ; Jarry dit Nantais et Renoleau à cinq mois ; Treteau à quatre mois ; Dubourg et Theveneau à deux mois ; Raffin et Brun à un mois de la même peine.

Demain, nous publierons tous les détails du jugement.

Saint-Maixent. — Une décision du ministre de la guerre du 15 janvier attribuée à Saint-Maixent une garnison supplémentaire de trois bataillons d'infanterie.

Le colonel commandant le génie du 9^e corps d'armée, accompagné de M. le commandant du génie de Niort, a inspecté ces jours derniers les casernes de Saint-Maixent pour juger si elles pouvaient recevoir les trois bataillons d'infanterie qui doivent prendre garnison dans cette ville.

Le projet d'établir une école de sous-officiers, soit une école d'enfants de troupe dans le château de Saint-Maixent, n'est point abandonné. Le ministre doit même examiner ce projet quand la commission relative aux sous-officiers aura terminé son travail.

Le préfet de la Sarthe vient de rappeler aux sous-préfets et maires du département que, dans un certain nombre de communes, l'opération de l'exhumation et du transfèrement des restes des soldats morts pendant la dernière guerre n'est pas encore accomplie, bien que l'Etat ait acquis pour leurs tombes des concessions perpétuelles dans plusieurs cimetières.

Le préfet désire que cette opération puisse être terminée le plus tôt possible et entend qu'elle soit faite avec le plus grand soin. Tous les inscriptions et inscriptions existant sur les anciennes tombes devront être transportées sur les nouvelles.

Police de la chasse. — Alouettes. — Le préfet des Deux-Sèvres vient de prendre un arrêté qui sera bien accueilli par les populations de ce département. C'est la chasse

aux alouettes avec la nappe et le lacet, sans permis de chasse.

Le lacet ne détruit pas de petits oiseaux ; il ne prend que l'alouette, très-nuisible à l'agriculture. C'est donc une mesure utile. La liberté de chasser l'alouette, sans port d'armes, permettra à tout le monde de prendre part à cette chasse.

Publications de mariage.

Philippe Chaillou, fondeur en cuivre, de Saumur, et Marie-Anna Blandin, chapelière, même ville.

Charles-Jean Bezentin, boucher (veuf), de Saumur, et Valentine Salais, lingère, même ville.

Faits divers.

Les crimes semblent grandir en nombre et en monstruosité. Citons-en quelques-uns d'une façon sommaire pour ne pas encombrer nos colonnes de récits souvent scandaleux, mais toujours hideux.

A Paris, sur la route de Vincennes, un jeune couple se suicide après avoir immolé l'enfant né de ses illégitimes amours.

A Saint-Brieuc, comme nous en avons donné les détails, le rédacteur d'un journal républicain tue un honnête homme, tue sa femme, tue sa maîtresse et se tue après. La première de ces quatre victimes survit à ses horribles blessures ; on a quelque espoir de la sauver.

A Pagny-Chatenod (Savoie), un acte de cruauté qui dénote chez ses auteurs de précoces instincts de férocité peu communs, a été commis par deux jeunes gens de douze à treize ans. Ces petits misérables ont attaqué un de leurs camarades, à peine âgé de dix ans, et, après l'avoir terrassé, allaient procéder avec un couteau à une affreuse mutilation, lorsque les cris aigus et répétés de la victime ont fait accourir des paysans qui l'ont délivrée, et ont ainsi empêché la consommation de cet acte atroce qui avait déjà reçu un commencement d'exécution. Le juge de paix d'Aix-les-Bains et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux pour procéder à une enquête.

Dans la Haute-Savoie, à Montander, un jeune homme, irrité de se voir refusé en mariage par une jeune fille, profite de son absence pour pénétrer dans sa chambre, l'attend, et, lorsqu'elle se présente, il tire sur elle trois coups de revolver qui heureusement ne l'atteignent pas ; mais le père qui, au bruit de la détonation, accourait au secours de son enfant, reçoit trois balles à bout portant et tombe mortellement frappé.

On s'est mis à la poursuite de l'assassin qui, après la perpétration de son crime, a pris la fuite, et après trois jours de recherches il a pu être livré à la justice.

A Cannes, le 29 janvier, un nommé Victor Parisien, ouvrier parqueteur, ivrogne et débauché, a assommé sa femme et fait trois orphelins, dont un n'est âgé que de deux mois.

Enfin, à Is-sur-Tille (Côte-d'Or), un bûcheron de la forêt de Lux a tué son fils, âgé de 21 ans, d'un coup de serpe, et blessé mortellement sa femme.

TEMPÊTES ET INONDATIONS.

La semaine dernière, l'ouragan a pris des proportions effrayantes sur le nord de l'Europe. Les dépêches venues des côtes de France sur la Manche, de l'Angleterre et de la Belgique, signalent de nombreux sinistres maritimes.

Sur toute la côte, les vagues, en frappant le rivage, faisaient un bruit infernal et s'élevaient à des hauteurs prodigieuses.

Sur plusieurs points, on signale des inondations.

A Anvers, l'Escaut s'est répandu violemment dans les rues. L'inondation a rapidement pris un caractère des plus graves. Les eaux, fouettées violemment par les rafales, entraînent dans les maisons en lames énormes ; on eût cru voir la mer elle-même entrer dans la ville. L'épouvante a duré longtemps. Songez que l'eau, dans les rues, avait 1 mètre de hauteur.

Les pertes sont immenses et la consternation est générale.

L'eau s'est retirée assez promptement

sur plusieurs points, mais c'est un vrai désastre.

On mande aussi de Londres qu'un ouragan épouvantable y a sévi, ainsi que dans les comtés avoisinants.

Une fabrique en construction dans un faubourg de Londres s'est effondrée, ensevelissant cent ouvriers sous ses décombres. Plusieurs cadavres ont été déjà retirés.

Dans d'autres quartiers, il y a de très-nombreux accidents à déplorer. Les pertes matérielles seront immenses.

On lit dans le Courrier du Centre :

On connaît ce mal étrange, le mal du pays, qui prend souvent les conscrits avec une telle violence, qu'il n'y a pas de milieu entre le retour à la patrie ou la mort. En voici un nouvel exemple.

Parmi les recrues arrivées récemment au 75^e de ligne, en garnison à Montélimar, se trouvait un jeune Limousin, nommé Marchaire, du contingent de la Corrèze.

Depuis son incorporation, il ne cessait de pleurer son pays et de se lamenter jour et nuit. Sa douleur était si profonde, qu'elle avait ému tous les officiers. On cherchait à adoucir pour lui les rigueurs de la vie militaire, mais rien n'y fit. Il revoyait toujours ses montagnes et ne pouvait se consoler de son exil. Un soir, enfin, il alla s'étendre en travers de la voie ferrée ; le lendemain matin on trouva son cadavre mutilé, la tête projetée à plusieurs mètres de distance.

On mande de Toulouse que, sur un pari de 5,000 fr., M^{me} K... est entrée dans la cage des lions de Delmonico, en a fait trois fois le tour et est ressortie gagnant ainsi l'enjeu.

Nous lisons dans le Journal général d'affiches :

« La Correspondance universelle, société anonyme au capital de 1,200,000 francs, ayant son siège social 64, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Paris, prend à partir du 30 janvier possession, en qualité de fermière, de l'exploitation du bureau télégraphique des bourses et marchés de Paris. »

Pour les articles non signés : P. GODART.

Jeudi dernier, entre 3 heures et 6 heures du soir, dans le trajet des rues du Temple, du Marché-Noir, Saint-Jean, de la Cour-Saint-Jean, de la Comédie et de la place de la Bilange, il a été perdu une enveloppe de lettre contenant des billets de Banque.

Les rapporter au bureau de police. Il y aura récompense.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 5 février 1877.

Première représentation de

LA PETITE MARIÉE

Opéra-comique en 3 actes

Paroles de MM. E. Leterrier et Albert Vanloo, musique de Ch. LECOCO.

1^{er} acte : UN MARIAGE SECRET.

2^e acte : LES NOUVEAUX DIGNITAIRES.

3^e acte : UNE PETITE COMPENSATION.

DISTRIBUTION : Le Podesta Rodolphe, MM. Martin, — San Carlo, Laidet. — Raphaël de Montefasco, Moreau. — Casteldémoli, G. Simon. — Beppo, Leroy. — Un muet, Chauvier. — Graziella, M^{me} Rita Lelong. — Lucrezia, Angé. — Théobaldo, Vauthier. — Béatrix, E. Simon. — Une inconnue, E. Leroy. — Un inconnu, M. Eugène.

Costumes nouveaux faits exprès pour l'ouvrage.

60 personnes paraîtront dans cette pièce.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAN, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

FRANCO JOURNAL DES BÉNÉVOLES
en le meilleur des journaux financiers
rue de Provence, 34, Paris, 6^e année
vente au numéro dans les kiosques et
caves de chemins de fer, Paris
POSTE chaque dimanche, en timb. poste
pour six mois d'essai. Titres des tirages
et des titres opposés ; renseignements
sur toutes valeurs ; prix des coupons
échus ; leur paiement immédiat
à 25 c. par 100 fr. ; conseils pour placements
financiers ; ordres de bourse.
Administ., M. de BUGARAT, officier
supérieur en retraite, et officier
de la Légion d'honneur.

